

DOGGIES AVENUE

Contrat de garde

Ce contrat définit les conditions de pension, de garde 24h/24, de promenades et de transport du chien confié à **Doggies Avenue**. Il a pour objectif d'assurer le bien-être de l'animal et de définir clairement les engagements réciproques entre Doggies Avenue et le propriétaire du chien.

Le présent contrat doit être complété, daté et signé avant l'arrivée du chien en pension ou le début des prestations.

Dates de la pension

Du _____ au _____

☐ Garde régulière à la journée

☐ Garde régulière avec nuit

1. Informations sur le chien

Nom du chien : _____

Race : _____

Date de naissance : _____

Numéro de puce : _____

Sexe : ☐ Mâle ☐ Femelle

Stérilisé / Castré : ☐ Oui ☐ Non

Poids approximatif : _____ kg

Dernières chaleurs (si femelle) : _____

2. Alimentation

Type principal : ☐ Croquettes ☐ Pâté ☐ Mixte

Marque habituelle : _____

Quantité et fréquence des repas : _____

Allergies alimentaires : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles : _____

Friandises autorisées : ☐ Oui ☐ Non

3. Santé

Problèmes de santé connus : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez : _____

Traitement médical en cours : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel : _____

Posologie : _____

Supporte la chaleur : ☐ Oui ☐ Non

Autres informations importantes (arthrose, épilepsie, anxiété, etc.) :

4. Besoins & promenades

Jardin : **jardin à disposition toute la journée**, selon l'organisation de Doggies Avenue.

Promenade quotidienne : **au minimum une promenade par jour**, adaptée à la météo et aux capacités physiques du chien.

Type de tenue lors des promenades :

☐ Laisse

☐ Longe

☐ Selon l'appréciation de Doggies Avenue en fonction de la situation et de l'environnement

Éléments particuliers auxquels être attentif lors des sorties (stimuli ou comportements spécifiques) : *(ex. : course après joggeurs, cyclistes, voitures, trottinettes, motos, moutons ou bétail, prédation sur petits animaux, réactions à la faune sauvage, bruits forts, enfants, engins agricoles, routes, passages étroits, etc.)*

5. Comportement

Caractère général : ☐ Calme ☐ Joueur ☐ Peureux ☐ Dominant ☐ Autre : _____

Entente avec les chiens : ☐ Oui ☐ Non ☐ À évaluer

Entente avec les chats : ☐ Bonne ☐ Chasse ☐ Curieux ☐ Ne sait pas

Le chien est-il fuyeur ? ☐ Oui ☐ Non

A-t-il déjà mordu ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, circonstances : _____

6. Propriétaire

Nom & prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Vétérinaire habituel : _____ Téléphone : _____

Personne de contact en cas d'urgence : _____ Téléphone : _____

Assurance RC : _____

Conditions générales

1. Conditions sanitaires

Le propriétaire s'engage à confier à Doggies Avenue un chien :

- identifié (puce électronique ou tatouage) ;
- vacciné à jour contre la maladie de Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose, Parainfluenza et **Toux du chenil** ;
- traité contre les parasites internes et externes.

Doggies Avenue se réserve le droit de refuser ou d'interrompre la prise en charge d'un chien malade, contagieux, agressif ou ne respectant pas ces conditions.

2. Promenades – Chien détaché – Responsabilité

☐ **J'autorise Doggies Avenue à détacher mon chien lors des promenades**, lorsque les conditions de sécurité et l'environnement le permettent.

En cochant cette case, le propriétaire reconnaît expressément que la liberté comporte des **risques inhérents**, notamment : (*fugue, accident, blessure, attaque par un autre animal, ingestion dangereuse, vol, disparition ou décès*).

Dans ce cadre, **Doggies Avenue décline toute responsabilité** en cas d'accident, blessure, fugue, **vol**, disparition ou décès survenant lorsque le chien est détaché, **sauf faute grave démontrée**. Le propriétaire reconnaît qu'aucun rappel n'est infaillible, même chez un chien habituellement obéissant.

☐ **Je n'autorise pas mon chien à être détaché**. Dans ce cas, le chien sera tenu en laisse ou en longe durant toute la promenade.

Le propriétaire reconnaît que ce type de promenade correspond aux besoins physiques et mentaux de son chien et s'engage à ce que ceux-ci soient suffisamment couverts afin d'assurer son bien-être et le bon déroulement des prestations.

3. État du chien après la promenade

Le propriétaire reconnaît qu'en raison des conditions météorologiques, de l'environnement naturel et des activités extérieures, le chien peut revenir de promenade **sale, mouillé ou poussiéreux**.

Sauf instruction contraire écrite du propriétaire, Doggies Avenue est autorisée à **rendre le chien dans l'état dans lequel il se trouve à l'issue de la promenade**, sans obligation de nettoyage.

Si le propriétaire souhaite que le chien soit rincé et séché après la promenade, à **condition que le chien soit coopératif** (ne se débat pas, ne pince pas), il s'engage à **donner accès à une salle de bains adaptée et à mettre à disposition le linge nécessaire** (serviettes).

Cette prestation de rinçage et séchage est proposée **en option**, moyennant un **supplément forfaitaire de CHF 10.– par intervention**.

3. Responsabilité – Accidents – Fugues – Décès

La vie en groupe, les promenades et les activités extérieures comportent des risques naturels et imprévisibles. Malgré toute la vigilance apportée, Doggies Avenue ne peut être tenue responsable d'un accident, d'une blessure, d'une maladie, d'une fugue, d'un **vol**, ou du décès du chien, **sauf en cas de faute grave démontrée**.

Le propriétaire reconnaît et accepte ces risques.

Doggies Avenue est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

4. Transport du chien

Le propriétaire autorise Doggies Avenue à transporter le chien dans son véhicule pour les promenades, activités ou urgences vétérinaires. Doggies Avenue décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure, fugue ou vol lors du transport, sauf faute grave démontrée.

5. Urgence vétérinaire

En cas d'urgence et si le propriétaire ou la personne de contact est injoignable, Doggies Avenue est autorisée à consulter le vétérinaire le plus proche ou le vétérinaire habituel indiqué.

Tous les frais vétérinaires, de soins et de déplacement sont entièrement à la charge du propriétaire.

6. Morsures & dégâts matériels

Tout dommage causé par le chien (morsure, blessure, dégâts matériels, atteinte à un animal ou à une personne) reste sous l'entière responsabilité du propriétaire, qui déclare disposer d'une assurance responsabilité civile valide.

7. Objets personnels

Les objets personnels laissés avec le chien (panier, couverture, jouets, collier, etc.) ne sont pas assurés. Doggies Avenue décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou destruction.

8. Activité physique

Le chien bénéficie :

- d'un accès au jardin et/ou à la maison selon l'organisation de Doggies Avenue ;
- **d'une à deux promenades quotidiennes**, adaptées à son âge, sa santé et aux conditions météorologiques.

En cas de conditions météorologiques extrêmes, les promenades peuvent être réduites ou remplacées par des activités adaptées, sans compensation financière.

9. Alimentation

L'alimentation est fournie par le propriétaire. En cas de quantité insuffisante, Doggies Avenue pourra acheter une nourriture adaptée, refacturée au propriétaire.

Si le chien présente des **besoins masticatoires spécifiques**, il appartient au propriétaire de **fournir des mastications adaptées et sécurisées** pour son chien.

En cas d'**allergies ou d'intolérances alimentaires connues**, le propriétaire s'engage à **fournir des récompenses appropriées**, lorsque le chien est habitué à en recevoir, notamment dans le cadre du travail au rappel ou lors des promenades.

10. Paiement & annulation

Les modalités de paiement sont définies lors de la réservation. **Toute journée ou pension longue durée commencée est due**. En cas d'annulation tardive ou de départ anticipé, les montants versés ou dus restent acquis à Doggies Avenue, sauf accord écrit contraire.

11. Indisponibilité exceptionnelle de Doggies Avenue

En cas de **maladie, d'accident ou d'urgence personnelle imprévisible** empêchant Doggies Avenue d'assurer une promenade prévue, la prestation concernée **ne sera pas facturée**.

Le propriétaire reconnaît toutefois qu'il **n'appartient pas à Doggies Avenue de trouver une solution de remplacement**. Il est dès lors **vivement recommandé au propriétaire de disposer d'un plan alternatif (plan B)** afin d'assurer la prise en charge de son chien en cas d'indisponibilité exceptionnelle.

Aucune indemnité ou compensation supplémentaire ne pourra être exigée dans ce cas.

12. Contact d'urgence, vie en groupe et restitution anticipée du chien

Le propriétaire s'engage à fournir un **contact d'urgence distinct du propriétaire**, joignable et disponible pendant toute la durée de la prestation. Ce contact ne doit pas être absent ou indisponible durant la période de garde.

Le propriétaire reconnaît que la **vie en groupe**, les interactions sociales entre chiens et les activités en extérieur peuvent **générer ou révéler certains comportements**, tels que notamment : tensions hiérarchiques, protection de ressources (nourriture, jouets, humains, espace), montées d'excitation, conflits ponctuels, stress, peur, réactivité accrue, comportements de fuite, tentatives de fugue, vocalises, troubles de l'autorégulation, comportements d'imitation ou tout autre comportement inhabituel lié à la dynamique de groupe.

En cas de **comportement du chien mettant en danger sa propre sécurité, celle des autres chiens, des humains, ou portant atteinte à l'équilibre du groupe**, Doggies Avenue se réserve le droit de **mettre fin immédiatement à la prestation**, sans préavis, et de **remettre le chien au propriétaire ou au contact d'urgence**.

Le propriétaire accepte que cette décision soit prise dans l'intérêt du bien-être, de la sécurité et de la stabilité du groupe. Les frais engagés jusqu'à la restitution du chien restent intégralement dus et **aucun remboursement ne pourra être exigé**. Le transport du chien suite à une restitution anticipée est à la charge du propriétaire ou du contact d'urgence.

Signatures

Je soussigné(e) _____, propriétaire du chien, certifie que les informations fournies sont exactes et reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des conditions du présent contrat **Doggies Avenue**.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature du propriétaire : _____

Signature Doggies Avenue : _____